

INFOS



PERRIGNY

Avril 2013 • n° 113 • www.perrigny.fr



EDITO

Mesdames, Messieurs, et Chers Lecteurs,

ECOLE : le retour à la semaine de 4 jours et demi

Les écoliers français subissent des journées plus longues, et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Notre pays cumule ainsi :

- un nombre de jours d'école qui est le plus faible d'Europe et largement inférieur à celui des autres pays, à savoir : 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'O.C.D.E ;
- une semaine particulièrement courte avec 4 jours d'école, contre 5 voire 6 chez la plupart de nos voisins Européens ;
- une année scolaire concentrée sur seulement 36 semaines ;
- un volume horaire annuel d'enseignement très important qui s'élève à 864 heures contre 774 à 821 heures en moyenne, selon l'âge des écoliers au sein de l'O.C.D.E.

La réforme des rythmes scolaires entérine le retour aux semaines de 4 jours et demi dans les écoles publiques maternelles et élémentaires (décret N°2013-77 du 24-01-13), ainsi que la circulaire d'application N°2013-017 du 6-02-13. Cette réforme doit entrer en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014, avec la possibilité de demander au directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN), un report de la mise en place à la rentrée 2014-2015.

La semaine scolaire comptera toujours 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. La demi-journée supplémentaire se déroulera le mercredi matin. L'objectif est d'alléger les journées. Ainsi le décret précise que la durée quotidienne des enseignements ne devra pas dépasser 5h30 (3h30 maximum par demi-journée), et la pause déjeuner devra durer au minimum 1h30. Le texte a prévu aussi la mise en place d'activités complémentaires (soutien scolaire, activités sportives, culturelles etc...)

Suite à la réunion que nous avons eue avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, compte tenu des multiples problèmes d'organisation à résoudre, le Conseil d'Ecole du 07/02/2013 (enseignants et parents) a décidé, à l'unanimité, de mettre en place cette réforme à la rentrée scolaire 2014 /2015. Le Conseil Municipal a entériné cette décision par un vote à l'unanimité le 25/02/2013. La demande de dérogation a donc été faite auprès de la DASEN, comme prévu dans les textes.

Pour information, le coût non négligeable de la mise en place de cette mesure est évalué à 150 € par élève, soit 18 000 € / an à rajouter au budget de notre commune.

Daniel GARNIER
Adjoint aux affaires
scolaires et personnel communal.

RANDONNÉE DU 1^{ER} MAI

Cette année encore, le comité des fêtes organisera la randonnée du muguet le 1^{er} Mai.

Il y a toujours deux parcours balisés (10 et 18 km) proposés pour VTT et marcheurs.

Pause prévue à mi-parcours pour reprendre quelques forces avec un petit encas servi et offert par les chasseurs, le PAD et les pompiers.

Venez nombreux au terrain de foot de la Barcelle. C'est un moment vraiment convivial.

Départ pour tous à 9h00.

Verre de l'amitié offert par le maire à l'arrivée.

CEREMONIE DU 8 MAI

Les habitants de la Commune sont invités comme tous les ans à se retrouver **le mercredi 8 mai 2013 à 10h45 devant la Mairie**, pour aller ensuite déposer une gerbe de fleurs et se recueillir au Monument aux Morts.

PROGRAMME DU 13 JUILLET 2013

19h30 : Apéritif offert par la Commune

20h00 : Ouverture de la kermesse. Animation assurée par les associations de Perrigny
Jeux gratuits pour tous
Concours de TIR à la carabine
Structure gonflable pour les enfants.
Restauration – Buvette

20h30 : Concert avec le groupe ALENKO

21h30 : Retraite aux flambeaux
Tirage de la tombola (3 gros lots)

23h00 : Feu d'artifice

23h30 : Suite concert avec le groupe ALENKO

BULLETIN DE
PARTICIPATION A LA TOMBOLA
sur feuille encartée jointe

GARAGE PREFABRIQUÉ A VENDRE

La commune de Perrigny met en vente un garage en béton préfabriqué de 40 m². L'acquéreur devra se charger du démontage et du transport. Faire une offre sous pli cacheté avant le mercredi 15 mai 2013 à 18h00. Pour la visite, s'adresser au secrétariat de Mairie au 03.86.46.64.17. La commune se réserve le droit d'annuler la vente si l'offre lui semble insuffisante.



BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE

La commune met à la vente environ 15 stères de bois de chauffage (tout venant) au profit du CCAS, au plus offrant. Coupé en 1m, offre minimum : 10 € le stère, achat minimum 4 stères. Date limite de dépôt des offres sous pli cacheté en Mairie le mercredi 15 mai 2013 à 18h00.

EMPLOIS SAISONNIERS

Quatre postes seront proposés pour la période du **1^{er} juillet au 31 août 2013**

- **2 mi-temps** de ménage au groupe scolaire et à la Mairie de préférence destinés aux filles
 - **2 temps complets** pour un travail sur voirie et espaces verts de préférence destinés aux garçons
1. Candidature possible pour tous les étudiants de Perrigny ayant au minimum 18 ans au 1^{er} juillet et 25 ans au plus au 31 août de l'année concernée.
 2. Dépôt des candidatures avant le **17 mai 2013**, avec période désirée (juillet ou août).
 3. Priorité sera donnée aux habitants de PERRIGNY et qui n'ont jamais travaillé pour la Commune les années antérieures.
 4. Embauche limitée à un mois (sauf manque de candidatures).
 5. La rémunération sera faite sur la base de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.
 6. L'attribution se fera par tirage au sort. (**Bulletin d'inscription sur feuille encartée jointe**)

DEPART EN RETRAITE ET REMPLACEMENT

Au 1^{er} janvier 2013, après de nombreuses années au service de la commune, principalement auprès des enfants de l'école maternelle en tant qu'ATSEM, Monique Charlot a fait valoir ses droits à la retraite. Elle est, depuis la rentrée de janvier, remplacée dans ses fonctions par Mme Meunier Maryse, titulaire du concours d'ATSEM et qui a pu intégrer le poste au titre d'une mise à disposition de la part de la commune de Vincelles. Cette mise à disposition est, pour l'instant, effective jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit début juillet 2013.



Maryse Meunier



Monique Charlot

DISTRIBUTION DE CONTAINERS TRI SELECTIF

La campagne de distribution des **bacs roulants à couvercle JAUNE** pour le Tri à débuté. La distribution sur Perrigny se fera les **30 et 31 Mai**.

Les modalités de distribution de ces bacs de TRI seront différentes de celles des bacs à ordures ménagères remis aux usagers l'année dernière. Le bac à couvercle Jaune sera directement déposé devant chaque domicile, les agents ne sonneront pas aux portes sauf cas particulier. La contenance des bacs Jaunes sera la même pour tous : 240 LITRES (des ajustements, au cas par cas, seront toutefois possibles pour les personnes souhaitant une capacité supérieure).



tements, au cas par cas, seront toutefois possibles pour les personnes souhaitant une capacité supérieure).

Dépôt des emballages recyclables
Les emballages recyclables devront être mis en vrac dans le bac Jaune.

Consignes de TRI
Les consignes de Tri restent les mêmes que pour les sacs jaunes. Un outil rappelant les consignes de Tri aux usagers sera remis lors de cette campagne de distribution des bacs Jaunes.

RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE

INTERDICTION DE FAIRE DU FEU

Considérant les nuisances olfactives occasionnées, dans les zones urbanisées, par le brûlage à l'air libre de déchets divers, notamment déchets verts, emballages ou résidus de chantier, il est strictement interdit d'allumer des feux, à l'air libre, dans les zones urbanisées de la commune (le bourg, les Groseilliers, le hameau des Bréandes et la zone d'activités de Bréandes), à moins de 200 mètres des habitations, et au-delà, le bon sens voudrait que le brûlage se fasse en tenant compte du vent, afin de ne pas déranger les voisins les plus proches.

Toute infraction pourra être constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Communiqué de l'ARS (Agence Régionale de Santé Bourgogne)

« Le brûlage des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Source d'émissions importantes de substances polluantes (gaz et particules véhiculant des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes), le brûlage des déchets verts nuit à la santé et à l'environnement, il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, il peut être la cause de la propagation d'incendie. Des solutions existent, elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou encore par la gestion collective des déchets.

ABOIEMENTS DE CHIENS

Quoi de plus désagréable que d'entendre un chien aboyer à longueur de temps sous ses fenêtres ! De plus en plus régulièrement, des habitants appellent la mairie pour signaler ces désagréments. Bien souvent, les propriétaires des chiens ne savent pas eux-mêmes que leur animal cause problème car celui-ci aboie pendant leur absence, ou bien n'ont pas conscience de la gêne occasionnée. Dans un premier temps, nous vous recommandons de le signaler directement au proprié-

taire. Celui-ci, généralement compréhensif, doit alors prendre les mesures nécessaires afin que la situation ne perdure pas. Si tel n'est pas le cas, des procédures peuvent être engagées mais il est quand même préférable que ce genre de problèmes puisse se régler entre personnes adultes, responsables et soucieuses de conserver une bonne qualité de vie et de voisinage !

CHATS ERRANTS ET CONSÉQUENCES

Il est rappelé aux propriétaires de chats qu'ils ne doivent pas laisser divaguer ceux-ci librement pour plusieurs raisons. La première est liée à l'article précédent : la vue d'un chat errant énerve souvent les chiens qui se mettent alors à aboyer générant une gêne pour le voisinage. La seconde est une question de salubrité publique. En effet, certaines personnes se sont plaintes en mairie d'avoir leur propriété polluée par des déjections de chats y compris, pour certains, à l'intérieur des bâtiments ! Nous rappelons également que la maîtrise de la reproduction est essentielle pour éviter une surpopulation non désirée. Merci à chacun de veiller à ce que son chat ne puisse générer de tels problèmes.

ELAGAGE DES HAIES

Tout propriétaire ayant de la végétation débordant sur le domaine public, est tenu de procéder régulièrement à l'élagage de sa haie, de façon à ce qu'elle ne dépasse pas.

HORAIRES DE TONTE

Nous vous rappelons qu'un arrêté communal règle les horaires de passage des tondeuses à gazon et autres engins à moteur. Voici donc un rappel de ces horaires.

les jours ouvrables	
8h00 à 12h00	13h30 à 19h30
les samedis	
9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés	
10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE (au 1^{er} avril)

BOUTAUT Brigitte - 3 rue de la Taille
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.52.60.94

BRANGER Chantal - 18 rue des Vignes
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.48.52

DE ANDRADE Delphine - 39 Grande rue
PERRIGNY - 06.63.65.42.69

DELESSART Francine - 7 rue de la Taille
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.49.27

DIJKSTRA Dorothéa - 17 bis rue des Crôts Taupins
PERRIGNY - 03.86.46.33.26

HARDY Josette - La Montagne
PERRIGNY - 03.86.46.45.53

KAUTZMANN Vanessa - Les Groseilliers
PERRIGNY - 03.86.48.19.69

LEMOINE Denise - 5 bis rue du Cellier
Les Bréandes- PERRIGNY - 03.86.48.14.31

MIZIER Denise - 19 rue des Ecoles
PERRIGNY - 03.86.46.93.09

TROUSSET Catherine - 10 bis rue des Pommerelles
PERRIGNY - 03.86.46.16.70



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2013

REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Article 1 : Le concours est ouvert aux habitants de PERRIGNY. Il concerne

- **Les maisons avec jardin / terrasse / balcon / façade / jardinet (moins de 10m²) fleuris, visibles de la rue**

Des prix spéciaux pourront être décernés exceptionnellement pour des actions remarquables

Les particuliers ayant obtenu le 1^{er} Prix dans leur catégorie sont placés « hors concours » pendant 2 ans, mais le jury effectuera une visite de courtoisie.

Sont déclarés hors concours les professionnels de l'horticulture et les membres du jury.

Article 2 : Pour participer, l'inscription est gratuite mais obligatoire. Retourner le bulletin d'inscription rempli et signé à la mairie **au plus tard avant le 21 juin 2013.**

Toute personne ayant déjà participé au concours se verra proposer une inscription automatique pour l'année suivante, avec liberté de la refuser.

Article 3 : Le concours est jugé sur place par les membres de la commission d'environnement désignés par le maire.

Le jury passera en deux fois, première quinzaine de juillet et dernière quinzaine d'août.

Le jury peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ou de lieux ne sont pas satisfaisantes.

Article 4 : Les notes seront attribuées selon les critères suivants : développement durable, qualité des fleurs, volume du fleurissement, variétés, abondance des arbres et arbustes et harmonie des lieux.

Article 5 : La commission se réserve le droit, suivant les années, de modifier le système de récompenses, selon le budget attribué annuellement à cette opération.

Généralement les récompenses sont les suivantes :

1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 €

2^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 75 €

3^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 50 €

du 4^{ème} au 20^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 25€.

Les bons d'achats pourront être accompagnés de lots.

Tous les inscrits ainsi que les prix spéciaux recevront un petit présent.

Les récompenses seront remises aux lauréats à l'occasion des vœux du Maire de l'année suivante.

Article 6 : Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury. Les lauréats autorisent, la publication des dites photos dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal et le site Internet, sans aucune contrepartie.

Article 7 : L'inscription à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Emmanuel CHANUT

MOBIGO

Le Conseil Régional a placé la mobilité partout et pour tous au cœur de ses interventions. Consciente des difficultés de déplacements ou de l'éloignement qui peuvent être pénalisants pour les Bourguignons, mais aussi des enjeux d'une mobilité plus durable, en lieu et place du tout voiture, la Région a décidé d'œuvrer avec volontarisme sur ces questions.

En plus de promouvoir et de mieux coordonner l'offre de transport collectif, le conseil régional développe une offre de mobilité alternative. C'est dans ce cadre qu'il a ouvert fin 2011, une plate-forme régionale de covoiturage entièrement gratuite pour les utilisateurs.

Hébergé sur la centrale de mobilité, www.mobigo-bourgogne.com, le service se veut un complément des autres modes de déplacement existant en Bourgogne. Le covoiturage est, en effet, une solution aux problèmes de mobilité des territoires ruraux ou éloignés des transports en commun, qui peut répondre efficacement aux attentes des administrés.

Après un an d'existence, la centrale de covoiturage compte plus de 2100 inscrits. Fort de ce succès, la Région souhaite le faire connaître encore davantage sur l'ensemble des territoires bourguignons.



INFO TRAVAUX

SALLE MULTISPORTS

La réunion de démarrage s'est tenue le jeudi 7 mars. Les premiers travaux de déconstruction débuteront le 11 avril, ainsi que la mise en place de la barrière opaque séparant la zone de travaux et la cour de la maternelle.

Durant les vacances de Pâques, entre le 15 et le 28 avril, les travaux de désamiantage et de pose de la toiture neuve se réaliseront en toute sécurité.

Quant au programme de réalisation de l'ensemble des travaux, celui-ci sera affiné dans le mois à venir. On peut espérer une livraison au cours du 4^{ème} trimestre.

TRAVAUX AUX GROSEILLIERS

Les travaux vont reprendre prochainement. L'entreprise ETPB envisage le redémarrage à compter du lundi 15 avril. La mise en service est envisagée pour juin 2013.

TRAVAUX D'ENTRETIEN

L'entretien de la voirie sera réalisé au strict minimum de l'urgence. L'absence de subventions des divers acteurs locaux et régionaux nous oblige à faire une pose quant aux travaux de voirie.

Le chemin de randonnée empruntant le chemin des plantes en direction de Saint Georges va être ouvert aux marcheurs très prochainement, et ce, pour l'été à venir.

REFECTION TOITURES

Les toitures des 2 annexes de la mairie (dojo et salle du club Vivre Ensemble) vont être refaites à neuf par l'entreprise AKAY pour un montant total d'environ 29 000 € HT. Ces travaux bénéficient d'une subvention à hauteur de 30% (8700 €) de la part du conseil général au titre de l'opération « Villages de l'Yonne ».

L'ESPACE D'ANTAN : ACTE 1



Après plusieurs réunions préparatoires avec nos différents interlocuteurs (LPO, apiculteurs, horticulteurs, élus...), la Commune de Perrigny a débuté son projet paysager dit « espace d'antan ».

L'an dernier, nous avons reçu une réponse positive à notre demande de subvention pour la création d'un verger conservatoire. Je remercie à cette occasion le Conseil Régional de Bourgogne.

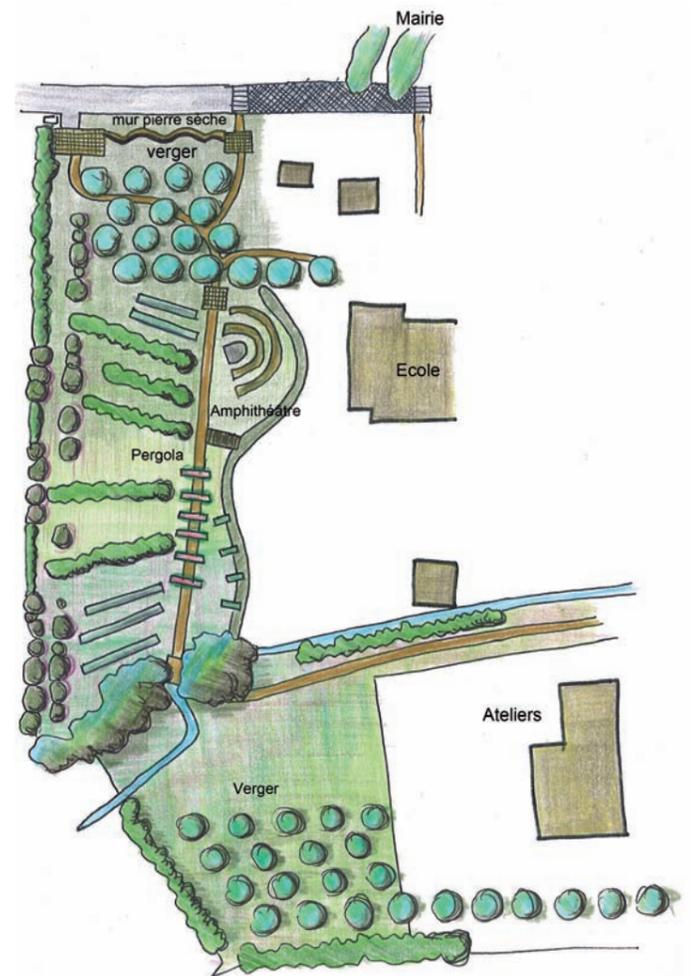
Grâce à cette aide financière de 8 400€ (80%), nous avons, dès ce printemps, commencé à planter les arbres fruitiers et, dans le même temps, des haies arbustives sont venues structurer cet ensemble.

Mais ceci n'est que le début de notre projet. La volonté des élus est de rendre cet espace accessible par tous, dans un but pédagogique. La proximité des écoles en fait un atout pour la sensibilisation des enfants à l'environnement et nous oeuvrerons dans ce sens avec les enseignants. C'est aussi un outil de mise en valeur du patrimoine végétal local (fruits originaux, espèces régionales insolites et souvent oubliées) et de conservation des savoir-faire arboricoles et agricoles traditionnels de nos aïeux.

Par ailleurs, l'entretien de ce site se fera par une gestion écologique et durable en ayant à l'esprit l'amélioration de la biodiversité (hôtel à insectes, ruches, fauchage des prairies...)

Le paysagiste Régis Juvigny a été chargé de mettre nos idées sur papier. Vous pouvez voir sur son esquisse (ci-jointe) plusieurs séquences paysagères qui viendront agrémenter les lieux ! Vergers/mur en pierres sèches/prairie fleurie/amphithéâtre de plein air/haies mellifères/ruisseau...

Enfin, cet aménagement progressera aussi en fonc-



tion des finances et des subventions (projet non prioritaire budgétairement). Il s'inscrit donc à long terme et évoluera probablement un peu, au fil du temps, cependant les grandes idées sont tracées !

Emmanuel CHANUT

VIE DES ENTREPRISES LOCALES

AKENA VERANDAS, 1^{er} fabricant français



Vérandas – Préaux – Couvertures de piscine – sas d'entrée – fermeture de balcon

ZA des Bréandes - 7 allée Fontaine - Tél : 03.86.33.02.18 / 06.31.99.55.37 - email : jf.finance@akenaverandas.com



Seul fabricant à couvrir la quasi-totalité du territoire français en réseau direct, il maîtrise toute la chaîne de son métier de vérandaliste, depuis la conception des profilés aluminium, en passant par les conseils et la vente, la fabrication, le métrage et jusqu'à la pose, gage de qualité pour ce produit complètement sur mesure.

Dans l'agence de Perrigny inaugurée en février 2012, les visiteurs reçus par M. Finance peuvent découvrir des modèles de la gamme de vérandas fabriquées par la société vendéenne, et notamment un modèle équipé d'un système de volets roulants intégrés offrant une protection contre le soleil, une bonne isolation thermique et une sécurité accrue.

D'autres nouveautés ont également été développées par le vérandaliste, et notamment des modèles contemporains à toit plat ou encore une véritable innovation technologique permettant une ouverture intégrale sur l'extérieur (parois et toiture).

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.



AKENA EN CHIFFRES :

30 ans de savoir-faire

100 000
réalisations à ce jour

Une présence sur plus
de **80** départements

75 agences

Une équipe de
650 personnes

ART & FENÊTRES, Fermetures Auxerroises



Fenêtres – Portes – Portes de garage – Carport – Portails – Volets – Stores

13, rue de l'Auge - ZA Les Bréandes - 89000 PERRIGNY

Tel : 03 86 42 70 00 - info@fermeturesauxerroises.com

Horaires : du lundi au samedi 9h/12h – 14h/19h



Depuis 6 ans, Fermetures Auxerroises, spécialiste de la rénovation et de l'amélioration de l'habitat, vous conseille et vous accompagne dans vos projets. La société est aussi présente dans les départements 77, 93 et 95, soit au total 6 agences à votre service.

L'entreprise propose toute une gamme de produits sur-mesure posés par ses soins.

Fermetures Auxerroises est le représentant exclusif dans la région auxerroise des marques Art&Fenêtres (menuiseries et volets), Expert Novoferm Habitat (porte de garage et carport) et Rothe Fermetures (portails).

Afin de mieux connaître ses produits, vous pouvez venir rencontrer l'équipe dans son hall d'exposition. Mr Carel et Mr Chevallier sont à votre disposition pour vous établir gratuitement un devis au magasin ou à domicile.



B.E.R (Bourgogne Energies Renouvelables)



Réchauffement climatique, épuisement des énergies fossiles, pollution des milieux naturels : chacun peut changer son comportement pour choisir le futur de la planète. Agissez dès maintenant en économisant l'énergie et en adoptant les énergies renouvelables. Les énergies renouvelables sont celles valorisées par les cycles naturels. Elles permettent de répondre durablement à nos besoins en énergie avec le plus faible impact sur l'environnement. En plus, elles sont accessibles à tous et partout. La combinaison des énergies produites par le soleil, l'air, l'eau, les plantes... peut couvrir tous nos besoins (électricité, chauffage...) dans de multiples situations : habitats individuels et collectifs, urbains et ruraux, sites isolés...

B.E.R (Bourgogne Energies Renouvelables) est une association de type "loi 1901" créée en 1998, dont l'objet tel que défini par les statuts est " La promotion et le développement des Energies Renouvelables, et tout ce qui a trait à l'énergie et aux économies de matières premières ". Cette association abrite l'espace « info énergie » de la Côte d'Or au même titre que l'Adil 89 pour l'Yonne. Celle-ci organise des visites de sites « Habitat économe en énergie & énergies renouvelables en Bourgogne ». Ces visites sont gratuites et ouvertes à tous. **Elles n'ont aucun intérêt commercial** : elles vous garantissent une information précise sur les énergies renouvelables et l'éco-habitat.

Elles se déroulent en 1/2 journée sur un secteur géographique indiqué. Un conseiller et le propriétaire des lieux répondent à toutes vos questions sur les technologies présentées et leur utilisation au quotidien. Une plaquette listant les visites prévues au 1er semestre 2013 est à votre disposition en mairie et téléchargeable sur le site internet de la commune (C). Vous pouvez également visiter le site de l'association à l'adresse suivante : www.ber.asso.fr

NOUVELLES DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

ÉCOLE MATERNELLE



Vendredi 22 mars, les enfants de l'école maternelle ont fêté l'arrivée du printemps pendant une matinée déguisée. Chacun avait préparé un déguisement de lune et/ ou de soleil. Après le goûter, les enfants sont allés défiler à l'école élémentaire pour montrer leurs costumes. La matinée s'est terminée par des danses dans la salle de motricité.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

THÉÂTRE À L'ÉCOLE

« *Miche et Drate, paroles blanches* », c'est le nom d'un spectacle de théâtre conçu pour les enfants à partir de 8 ans.

Jeudi 14 mars, les élèves de CM1-CM2 de l'école sont allés assister à ce spectacle, donné au théâtre d'Auxerre. Là, ils ont pu voir deux comédiens donner

vie aux mots de la pièce écrite par Gérard Chevolet. Ils ont même eu le plaisir, à l'issue de la représentation, de rencontrer et d'échanger quelques mots avec Christian Duchange, metteur en scène de la pièce.

Chaque année, l'école élémentaire propose, aux plus grands élèves, une sortie au théâtre, pour les sensibiliser aux émotions procurées par la vue de comédiens évoluant directement sous les yeux des spectateurs. Une autre sortie au théâtre est encore prévue, le 7 mai prochain, mais cette fois-ci pour découvrir l'envers du décor et visiter les coulisses du lieu.

Pour la première fois cette année, le projet théâtre de la classe est plus étoffé. Sous la direction d'un professeur, M. Antoine Linguinou, les élèves s'essayent, depuis décembre dernier, à la pratique théâtrale. Ils répètent, jouent, apprennent à jouer, à bouger, autour des textes de « *Miche et Drate, paroles blanches* ». Les mêmes que ceux qu'ils ont vu interprétés par de vrais comédiens professionnels. Actuellement, les répétitions ont lieu dans la salle polyvalente, mise à disposition par la commune, mais le 31 mai prochain, c'est dans le Studio du théâtre d'Auxerre que leurs parents pourront les applaudir.

Tout ce projet n'aurait pu voir le jour sans le soutien financier exclusif de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Perrigny (APEEP). Un grand merci, au nom des élèves et des enseignants, à tous les parents qui animent l'association et à tous ceux qui contribuent au succès de ses manifestations. Avec les fonds récoltés, tous les élèves des écoles ont la possibilité d'assister à des spectacles, de découvrir l'équitation ou encore de visiter les lieux culturels, au gré des projets menés par leurs enseignants respectifs.

Sandrine Boirel, directrice

INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

Les inscriptions à l'école élémentaire et maternelle auront lieu dans les locaux de l'école :

- vendredi 3 mai de 16h30 à 18h00
- lundi 6 mai de 16h30 à 18h00

Se munir des pièces suivantes :

- le livret de famille
- le carnet de santé de l'enfant
- un certificat de domiciliation à faire établir à la mairie de Perrigny ou une dérogation pour les hors secteur.
- le certificat de radiation en cas de changement d'école (sauf entre la maternelle et l'élémentaire de Perrigny)



UNION SPORTIVE DE PERRIGNY SECTION JUDO GYM



Cette année aura été riche ! Un nouveau **prof de Judo**, des enfants motivés!

Côté **gym**, les cours sont **toniques** et dynamiques, avec des participants motivés et **volontaires**.

La soirée **Auberge espagnole** (costumée) a été un franc succès, que nous renouvelerons l'année prochaine !



Enfin, le club vous convie à participer à un **stage de Tai Chi**, dimanche 26 mai, de 9h10 à 12h.

Ce stage est ouvert à tous, afin de permettre la découverte de cette pratique.

Pour tout renseignement 06. 16. 89. 25. 96

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

«SOIREE COUSCOUS AU PROFIT DES ECOLIERS »

Samedi 28 mars, l'APEEP a organisé une soirée dansante, qui fut une très grande réussite.

La manifestation a réuni 100 adultes et 50 enfants, animée par DJ MALICE, et couscous concocté par le traiteur GIRARD PHILIPPE.



Tous, grands et petits ont passé un agréable moment placé sous la convivialité et la bonne humeur.

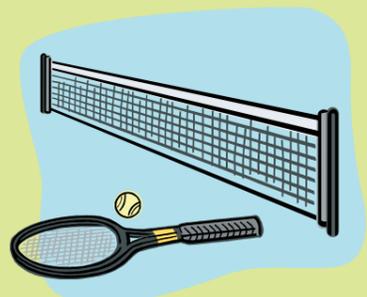
Nous vous attendons nombreux pour la kermesse des écoles qui aura lieu le samedi 22 juin 2013.

VIE ASSOCIATIVE

ATP - ASSOCIATION TENNIS PERRIGNY

Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent bulletin municipal nous avons recréé une association Tennis à Perrigny, afin de profiter des terrains rénovés par la Commune et d'en gérer l'utilisation.

Pour nous rejoindre, il suffit de nous contacter exclusivement par mail: atpperrigny@gmail.com



Informations pratiques :

- Les adhésions se font pour 12 mois, de début septembre à fin septembre.
- Le tarif annuel pour les habitants de Perrigny est de 25EUR et de 50EUR pour les extérieurs.
- Les réservations du court se font en ligne, via le site «ballejaune.net», pour lequel chaque adhérent recevra un identifiant et un mot de passe dès que son adhésion sera validée par le bureau.
- Une caution de 15EUR sera demandée pour le prêt de la clé du court pour l'année d'adhésion.

Nous vous attendons nombreux et en forme. A bientôt sur atpperrigny@gmail.com

Le Bureau

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Festivités proposées pour l'année 2013 :

- 1^{er} mai randonnée du muguet
- 8 mai commémoration au Monument aux Morts
- 13 juillet retraite aux flambeaux, vente et dégustation d'escargots
- 5 octobre soirée Moules-Frites
- 11 novembre commémoration au Monument aux Morts
- 7 décembre Sainte-Barbe

ADMR

Il était une fois des bénévoles qui, voyant la population vieillir au village et dans les environs, tandis que les plus jeunes sont occupés par l'obligation de gagner leur pain quotidien, ont créé une association d'aide à domicile. C'était il y a plus de 20 ans, à Perrigny !

Aujourd'hui, les acteurs et l'environnement médico-social ont changé, mais l'esprit est resté le même : offrir aux familles des aides à domicile quel que soit l'âge moyen au foyer et permettre à chacun de compenser les pertes d'autonomie dues soit à l'âge, soit à la vie (travail, incidents familiaux, ...)

Comme annoncé en décembre, après un hébergement administratif par la municipalité de St Georges sur Baulche, les bureaux de l'association ont réintégré Perrigny. L'association intervient dans les communes de Charbuy, Lindry, Perrigny, Auxerre et St Georges. Elle est gérée par des bénévoles et emploie une trentaine d'aides à domicile.

Nous souhaitons plus de bénévoles pour mieux satisfaire le lien humanitaire avec les bénéficiaires de nos prestations, qui sont répertoriées dans les services à la personne et en particulier : tous travaux d'entretien d'un domicile et du linge, aide à la toilette, aide aux repas, accompagnement aux courses et sorties, garde d'enfants à domicile, téléalarme et géolocalisation, 7 jours / 7 pour certaines prestations, mais aucun soins infirmiers.

Le bureau de l'association ADMR de Perrigny est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 13h30 à 17h, 8 Chemin des Coulemines à Perrigny. Le n° de téléphone est 03 86.46.61.80 – E mail : admrperrigny@orange.fr

Divers financements existent ainsi qu'une possible réduction d'impôts dans le cadre des dispositions fiscales en vigueur

Site internet : www.admr.org

Pour trouver le Chemin des Coulemines :

- Un repère, c'est la voie en face de la maison de retraite
- Un indice, nous partageons le chauffage avec les écoles, et le parking avec la salle polyvalente.

UNION SPORTIVE DE PERRIGNY SECTION CYCLOTOURISTE – CYCLOSPORTIVE



Daniel BOCK revient au club, après une interruption due à son emploi du temps, en tant que coureur et vice-président.

Christian MOCQUERY va participer, ainsi que sa compagne Juliette BAILLET (70 ans passés), au tour de la Sarthe en trois étapes (total 500 Km).

Daniel BOCK a remis une coupe au Président Christian MOCQUERY en le félicitant pour tout ce qu'il fait pour la section cycliste de l'US PERRIGNY, ainsi que pour son organisation parfaite du repas des cyclistes sans distinction de club d'appartenance, le 09 mars 2013 dans la salle des fêtes de CHARBUY prêtée gracieusement par la commune.

Le club de PERRIGNY s'est classé, au challenge Yonne en 2012 : 4^{ème} sur 31 clubs.

CLUB VIVRE ENSEMBLE

Suite à notre assemblée générale du 19 janvier dernier, un nouveau bureau s'est constitué dont voici la composition :

Présidente : Catherine Cretin

Vice présidente : Marie-Noëlle Eté

Secrétaire : Gérard Lamy

Secrétaire adjoint : Huguette Girardot

Trésorière : Françoise De Chabannes

Trésorière adjointe : Eliane De Rango

Membres actifs : Annie Clauson et Louis De Rango

Venez donc adhérer à « Vivre Ensemble » ; notre association doit poursuivre ses activités, notre but étant surtout de favoriser les liens entre toutes les générations et de conserver des contacts avec nos anciens.

Voici quelques activités prévues pour l'année 2013 :

10 février : Choucroute...elle fut excellente.

21 mars : Spectacle à Auxerre « Les chœurs de l'armée rouge ».

16 juin : Repas d'été à la salle polyvalente.

14 septembre : Une sortie est prévue (en cours de programmation).

8 décembre : Repas de Noël à la salle polyvalente.

Autres activités proposées :

Les jeudis : Pour ceux qui le souhaitent, on se retrouve un jeudi sur deux, autour de jeux de société, ouvrages divers ou simple visite autour d'un goûter. Les dates d'ouvertures sont affichées sur la porte du club et à la mairie.

La gym : Tous les mercredis à 10h30 à la salle polyvalente, nous pratiquons une gym d'entretien. Entre l'échauffement jusqu'aux étirements, nous sommes une vingtaine à nous maintenir en forme autour de Benjamin qui nous entraîne avec dynamisme et gentillesse.

La marche : Pour sa santé, et le coeur en particulier, il faut marcher 1h par jour. Pour le printemps qui s'annonce, pourquoi ne pas créer une équipe de marcheurs. A plusieurs on s'entraîne et c'est aussi plus rassurant. Alors, si le coeur vous en dit, rendez-vous le lundi 15h30 arrêt des bus à Bréandès, pour une balade tranquille sur les coteaux de Perrigny.

Nous attendons et espérons des bonnes volontés pour animer, soutenir le club. Si vous avez des souhaits, des idées, venez nous les soumettre, on vous attend avec impatience.

PERRIGNY ANIMATION DETENTE

Depuis Juillet 2012 l'association s'est renouvelée lors de son assemblée générale extraordinaire. Le bureau fut modifié et la nouvelle composition est la suivante :

Présidente : AUDIBERT Martine

Vice-présidentes : TREMBALY Cécile
ROUGER Lucie

Secrétaire : CRETIN Catherine

Secrétaire adjointe : MERAT Martine

Trésorière : CHARBOIS Pascale

Trésorier adjoint : BUFFAUT Guy

VOYAGE AU TYROL



Celui-ci se déroulera du 8 au 12 mai. Le PAD a obtenu un vif succès sur cette opération puisque au bout d'une semaine il n'y avait déjà plus de place, et qui plus est le car est rempli par des gens de Perrigny. Les participants vont pouvoir ainsi découvrir le TYROL au regard du circuit ci-dessous

Mercredi 08 Mai – PERRIGNY – GEROLDSWILL - ZILLERTAL

Trajet par MULHOUSE, BALE - Arrêt petit-déjeuner compris - Déjeuner au restaurant à GEROLDSWILL – ZURICH, FELDKIRCH, COL DE L'AARLBERG, ZILLERTAL – Arrivée et accueil par notre guide-conférencier - Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

Judi 09 Mai – LE LAC D'ACHENSEE et LE KARWENDEL

Petit-déjeuner - Départ vers SCHOLASTIKA : promenade en bateau sur le lac d'ACHEN – Déjeuner traditionnel à l'auberge GRAMAI ALM, maison d'alpage – Promenade en train à vapeur à crémaillère à SEESPTIZ - Retour à l'hôtel, dîner avec soirée folklorique Tyrolienne dans la Hall-Fest de FÜGEN - Nuit.

Vendredi 10 Mai – INNSBRUCK

Petit-déjeuner - Départ pour INNSBRUCK avec promenade en funiculaire au HUNGERBURG, belvédère panoramique sur la capitale du Tyrol, promenade et découverte du PETIT TOIT D'OR – Déjeuner au restaurant GOLDENER ADLER et visite du stade BERGISEL. Montée par funiculaire et ascenseur au nouveau tremplin Olympique - Retour à l'hôtel – Visite de la fromagerie de FÜGEN - Dîner et nuit.

Samedi 11 Mai – LA VALLE DE L'INN

Petit-déjeuner – Départ pour SCHWAZ : découverte de la mine d'argent et parcours en train minier – AXAMS : promenade en calèche postale en traversant plusieurs villages – Déjeuner typique avec musique tyrolienne à l'auberge

postale et dégustation de schnaps – RATTENBERG, ville de la verrerie : promenade et visite de la cristallerie Kisslinger – Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

Dimanche 12 Mai – ZILLERTAL – LIECHTENSTEIN – NÖFELS - PERRIGNY

Petit-déjeuner – Départ vers le Col de l'Aarlborg et le Liechtenstein – Détente dans VADUZ, capitale de la principauté – Déjeuner au restaurant à NÖFELS (Autriche) – ZURICH, MULHOUSE - Retour à PERRIGNY.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 19 Juin à 20h30 à la petite salle de réunion de la Salle Polyvalente. Si vous souhaitez intégrer l'association vous serez les bienvenus.

SORTIE AU ZOO DE BEAUVAL

Nous organisons une sortie au zoo de Beauval le samedi 6 Juillet 2013. Les Pandas géants sont la nouvelle attraction du zoo. Ils y sont arrivés depuis environ un an. Nous leur avons laissé de temps de s'installer et de prendre leurs marques et nous vous attendons nombreux, petits et grands pour aller leur rendre visite. Vous recevrez en temps voulu une plaquette dans vos boîtes aux lettres pour vous inscrire. En attendant réservez cette date.

LA CHORALE « AU TEMPS DE L'ESCALE »



Cette chorale s'est installée en novembre sur notre Commune et répète tous les lundis soirs dans la salle du Club Vivre Ensemble.

Le chef de chœur M. Jean-Guy BEGUE espère voir s'inscrire des gens de la commune de Perrigny qui, dans leur jeunesse, ont du fredonner toutes les chansons des années 60 qui sont au programme de cette chorale.

Afin de se faire connaître auprès des Patriniaciennes et Patriniaciens, un « apéro-concert » sera organisé à la salle polyvalente le vendredi 3 Mai 2013 à 19h15.

VIDE GRENIER

Celui-ci se déroulera le dimanche 8 septembre 2013. Une nouveauté verra le jour, à savoir l'inscription par internet, soit par l'intermédiaire du site communal www.perrigny.fr où il y aura un lien, ou directement sur le site de l'association <http://perrignyassociationd.wix.com/padassociation>.

La gestion laissée par Guy et Simone BUFFAUT, des bénévoles d'un grand dévouement, nous a obligés à modifier le fonctionnement. Mais soyez sans crainte, vous les verrez toujours au sein de l'association.

SOURIS A LA VIE



L'assemblée générale de Souris à la Vie a eu lieu le 14 février dernier dans la salle du Club Vivre Ensemble, en présence d'un représentant de la municipalité, M. Chanut (M. le maire étant excusé).

Le calendrier des activités 2013 a été établi. Il est maintenant bien affiné.

La marche avec nos amis d'EuropaDonna aura lieu le 4 mai avec un départ place de la mairie.

En avant-projet du Duathlon du Sourire (le 15/09) un mini-duathlon sera organisé, comme d'habitude, pendant les festivités du 13 juillet au soir.

Le Duathlon du Sourire, le 5ème du nom cette année, restant la manifestation phare de l'Association.

Cette année, les bénéfices seront reversés à AUTISME et T.E.D 89, afin d'aider à créer une bibliothèque sur les troubles autistiques, et une ludothèque autour des jeux et des méthodes d'apprentissages. A ce jour, l'organisation est déjà lancée....

Remise du chèque Duathlon 2012 à l'association « Tête en l'air »

Le duathlon Avenir, a aussi été reconduit. Ce fut un succès en 2012 pour les 10-13ans (même créneau cette année).

Rappelons dès maintenant à nos futurs concurrents que la date limite d'envoi (7 septembre 2013) du dossier complet



est à respecter impérativement, surtout afin de pouvoir offrir le maximum de sécurité à tous nos sportifs. Les places sont chères tous les ans et notre parc à vélos ne s'agrandit pas. Sportifs, soyez vigilants au calendrier, le nombre d'équipes a été volontairement augmenté, ainsi que celui des individuels, mais la limite autorisée ne sera pas dépassée. Merci à vous de le comprendre.

Un dernier mot concernant notre première activité 2013. La 2^{ème} Ronde de la pleine lune.

Celle-ci a encore eu un franc succès : plus de 50 participants ont suivi le chemin des lucioles jusqu'à la soupe à l'oignon.

BRAVO et merci aux courageux. Pas de froid cette année mais un sol plus que glissant.

A bientôt de se rencontrer.

La présidente, F.MIGEVAULT

Contacts : Tél : 03 86 46 85 12, Email sourisalavie89@live.fr



Une trentaine de personnes pratique le Yoga dans l'ancienne école, à gauche de la mairie. Le but de cette pratique est d'être bien dans son corps et dans sa tête, chasser le stress, retrouver un équilibre et un dynamisme.

L'association vous propose de la découvrir en vous offrant 2 séances gratuites ; pour cela, venez le lundi soir de 20 h 30 à 22 h ou le mercredi matin de 10 h à 11 h 30.

Vous pouvez aussi prendre contact en téléphonant au 03 86 46 51 12 ou au 03 86 46 87 92.

YOGA PERRIGNY

L'association organise 30 cours de 1 h 30 par an et elle demande une participation financière de 4 € de l'heure (c'est le prix de revient à l'association).

Notre assemblée générale aura lieu le 6 juin 2013 à 18 h 30 dans la salle du Club Vivre Ensemble, à droite de la mairie. Le pot de l'amitié est offert par l'association et sera suivi par un partage convivial de plats apportés par les membres de l'association.

Après les vacances de l'été, la reprise des cours a généralement lieu vers la mi-septembre, et ils se dérouleront aux mêmes horaires. Vers la fin de l'année 2013, si tout se passe bien, nous aurons le plaisir de déménager dans des locaux plus spacieux (salle multisports), plus confortable et nous nous en réjouissons.

La présidente, Mireille Daguet

LES MINIPOUSS

Cette année, la nouveauté pour les enfants de l'association Les Minipouss, c'est la MUSIQUE qui fait la grande joie des enfants. Christine joue de la guitare, chante et apporte des instruments que peuvent découvrir nos bambins. Huit séances sont programmées au cours desquelles nos lou-lous sont très actifs.

Pendant les vacances de février, Mr VAURY nous a reçus au Moulin de la Coudre pour un atelier culinaire et la visite de « sa grande cuisine ». Les grands ont réalisé et décoré avec lui des sablés et se sont régalés.

Pour tout cela, ainsi que nos ateliers créatifs, nous avons besoin d'une aide financière pour continuer de fonctionner.

Nous récupérons les jeux, jouets, vêtements d'enfants et matériel de puériculture afin de les vendre lors de brocantes.

Nous avons organisé aussi un LOTO le 6 avril à la salle polyvalente de Perrigny. De nombreux lots ont été gagnés : ECRAN PLAT, TABLETTE, MP4, BARBECUE, TRI-PATINETTE.

MERCI à tous pour votre soutien.

Contact : Francine DELESSART Tel : 03 86 46 49 27



Les extraits des séances sont consultables sur notre site : www.perrigny.fr

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 9 octobre 2012 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Etaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

Absent excusé ou représenté : M. PREAU (pouvoir à E. CHANUT).

Absente non excusée : Mme SUTTER.

Secrétaire de séance : M. DANREZ.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur PECHENOT, adjoint aux finances, présente les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au budget primitif, afin d'ajuster les crédits prévus sur certains articles. Il s'agit de virements de crédits à hauteur de 16 969 € en investissement, et de 4 470 € en fonctionnement. Adopté à l'unanimité.

TABLEAU DES SUBVENTIONS - RECTIFICATIF

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau rectificatif des subventions de fonctionnement aux associations, lequel fait apparaître un crédit supplémentaire de 2 637 € Le montant total des subventions versées passe à 16 637 €.

ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite à la commune pour l'achat, au prix de 140 €, d'une petite parcelle de 5 a 05 ca, cadastrée section AS n° 93 « Les Champs Plateaux ». Du fait du rétablissement du chemin rural n° 34, dit « Chemin du Moulin », cette petite parcelle très découpée, coincée entre ledit chemin et le bief du moulin, n'est plus cultivable et ne présente plus d'intérêt pour ses propriétaires. Le coût de l'acte notarié est d'environ 650 €. Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES :

• Dispositif « Villages de l'Yonne » : Le conseil général de l'Yonne a accordé une subvention de 8 703 € au taux de 30 % du coût HT des travaux pour la réfection des

toitures des anciennes écoles.

• Verger conservatoire : Le conseil régional de Bourgogne a accordé une subvention de 8 950 € (dont 480 € en fonctionnement et 8 470 € en investissement) pour les plantations de pommiers d'espèces locales anciennes.

• Intercommunalité : Arrêté du Préfet de l'Yonne concernant la modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois par adjonction de la commune de Champs-sur-Yonne. Chaque commune de la Communauté de l'Auxerrois a un délai de trois mois pour se prononcer, par délibération, pour ou contre cette modification. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable. Monsieur le Maire préconise, par principe, de ne pas statuer, reconnaissant par là même sa libre administration à la commune de Champs.

• Modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) : Monsieur le Maire rappelle que la procédure de modification du POS est lancée pour quelques adaptations mineures, et que l'enquête publique a débuté le lundi 8 octobre et se déroulera jusqu'au lundi 12 novembre 2012 inclus.

• Loi de majoration de 30 % des droits à construire : Cette loi du 20 mars 2012 a été abrogée par la loi n° 2012-955 du 6 août 2012.

• Assemblée générale de l'association des parents d'élèves : Les manifestations de l'année scolaire écoulée ont remporté un vif succès et ont permis de financer des sorties et autres projets à hauteur de 4 769 €, dont 1 015 € pour la classe découverte. Le nouveau bureau se compose comme suit :

- Présidente : Nathalie SERIS
- Vice-Présidente : Karine CARTAUT
- Trésorière : Céline BERNIER
- Secrétaire : Maryline LUTGEN
- Trésorier adjoint : Gilles MONIER
- Secrétaire adjointe : Delphine DE ANDRADE

• Contrat de DSP des réseaux d'assainissement : Le contrat de délégation de service public des réseaux d'assainissement de la Ville d'Auxerre arrivera à terme le 30/11/2014 mais le 31/03/2014 pour les 4 autres communes du syndicat. Afin d'uniformiser les contrats, la Ville d'Auxerre propose de repousser au 31/12/2014 l'échéance pour les 5 communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 10 décembre 2012 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Etaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON.

Absents excusés ou représentés : Mme CAGNAT (pouvoir à V. GIABBANI), M. PERNOT (pouvoir à D. CUMONT).

Absente non excusée : Mme SUTTER.

Secrétaire de séance : M. MADELENAT.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur PECHENOT, adjoint aux finances, présente les ajustements de fin d'année qu'il est nécessaire d'apporter au budget primitif. Il s'agit d'une ouverture de crédits supplémentaires de 81 600 € en investissement et de 10 000 € en fonctionnement, ainsi que des virements de crédits à hauteur de 13 000 € en investissement, et de 6 600 € en fonctionnement. Adopté à l'unanimité.

TABLEAU DES SUBVENTIONS - RECTIFICATIF

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau rectificatif des subventions de fonctionnement aux associations. Outre quelques petits ajustements, le conseil vote une subvention de 500 € à l'association Tennis pour l'aider à démarrer. Le montant total des subventions reste inchangé, soit 16 637 €.

ZONE D'ACTIVITES DES BREANDES - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE

Les travaux d'infrastructure et d'aménagement du périmètre existant de la zone d'activités sont terminés et les terrains disponibles sont vendus. Considérant que l'ensemble des écritures comptables sont passées, le conseil municipal décide de clôturer ce budget annexe.

VENTE DE L'ANCIEN VEHICULE DES POMPIERS

Suite au remplacement du véhicule de secours du centre de première intervention de Perrigny, le conseil municipal décide de vendre l'ancien véhicule, en l'état. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités admi-

nistratives.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELUS

Le conseil municipal accepte de rembourser à Messieurs PECHENOT et GARNIER les frais de déplacement, hébergement et repas qu'ils ont engagés lors de leur participation au congrès des Maires à PARIS les 20 et 21 novembre 2012.

PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le conseil municipal fixe à 85,61 € par élève le montant de la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des écoles, pour l'année scolaire 2011/2012. Il autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec la Ville d'Auxerre pour deux élèves scolarisés dans les écoles de Perrigny. De même, la commune de Perrigny devra payer cette participation pour un élève scolarisé à Auxerre.

ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE L'YONNE

Le centre de gestion de l'Yonne offre un service appelé « missions temporaires » pour assurer des remplacements d'agents titulaires dans les communes rurales. Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service qui pourra proposer du personnel de remplacement, en cas de besoin, suivant les modalités prévues par convention. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service et autorise le Maire à signer la convention.

PROGRAMME DE TRAVAUX 2012 SUR LES RESEAUX BT, EP ET FT

La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne a compétence pour les travaux sur le réseau d'électricité basse tension et le Syndicat intercommunal d'Energie de l'Auxerrois pour les travaux sur les réseaux d'éclairage public et France Télécom. Le conseil municipal approuve les conventions de mandat proposées par ces deux entités pour les travaux réalisés au titre du programme 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du service de l'assainissement du délégataire, la société BERTRAND,

pour la période avril 2011 – mars 2012. Le conseil municipal en prend acte.

RAPPORTS ANNUELS 2011 DES SERVICES PUBLICS GERES PAR LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels 2011 sur les services suivants :

- Prix et qualité du service public de l'eau potable,
- Prix et qualité du service public de l'assainissement non collectif,
- Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- Activités du syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne.

Ces rapports sont consultables en mairie ou à la Communauté de l'Auxerrois.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire présente le rapport du commissaire enquêteur relatif à la procédure de modification du plan d'occupation des sols, enquête qui s'est déroulée du 8 octobre au 12 novembre 2012. Considérant qu'aucune observation n'a été formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du POS telle que présentée.

AFFAIRES DIVERSES :

- **SIEA – Contrat DIALÈGE** : Le syndicat intercommunal d'énergie de l'Auxerrois a signé un contrat Dialège avec ERDF pour assurer un suivi des consommations d'électricité pour l'éclairage public. Dans le cadre de ce contrat, le syndicat demande de désigner un référent titulaire ainsi qu'un suppléant. Sont ainsi désignés Messieurs Stéphane VIGNOL et Jean PERNOT.
- **ADMIR de PERRIGNY et ses environs** : Après quelques difficultés pour obtenir un raccordement téléphonique et Internet, l'association ADMIR a emménagé dans les locaux de Perrigny, derrière le restaurant scolaire, mi-novembre.
- **Aménagement de sécurité au hameau des Groseilliers** : Le conseil général de l'Yonne a accordé une subvention de 19 150 € pour financer les travaux d'aménagement de sécurité le long de la RD 31 au hameau des Groseilliers.
- **Conseil d'école de la maternelle** : Marylène DANREZ fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 19 novembre 2012. Les effectifs prévisionnels à la rentrée 2013 sont de 36 élèves contre 35 actuellement. Pour le remplacement de Monique Charlot, les démarches

sont en cours pour trouver une personne lauréate du concours d'ATSEM. La directrice souhaite que le remplacement de l'ordinateur du bureau soit envisagé ainsi qu'une augmentation du budget de fonctionnement attribué par élève.

- **Association Equipe Cycliste de l'Yonne** : Monsieur Christian MOCQUERY vient de créer une nouvelle association cycliste et sollicite l'autorisation d'en fixer le siège à la mairie de Perrigny. Le conseil municipal donne son accord en précisant qu'elle ne bénéficiera d'aucune subvention communale ni octroi d'aucune salle de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 20.

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 25 février 2013 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Étaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT. Absents excusés ou représentés : M. VIGNOL (pouvoir à E. CHANUT).

Absente non excusée : Mme SUTTER.

Secrétaire de séance : P. ROBIN.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Régularisation de la participation demandée à Météo France pour ses extensions de réseaux électriques ;
- Rémunération des deux agents recenseurs.

BUDGET PRINCIPAL - MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013

Considérant que le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier 2013, le conseil municipal, vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autorise Monsieur le Maire à mandater, dès à présent, le quart des crédits ouverts au budget 2012 pour les dépenses réelles d'équipement, soit des dépenses d'investissement de 2013 à hauteur de 415 877 €.

D.E.T.R. – REAMENAGEMENT D'UN ANCIEN BATIMENT EN SALLE DE RECEPTION ET SALON DE LECTURE

Le projet de réaménagement d'un bâtiment contigu à la mairie (ancienne école) en salle de réception, activités du club Vivre Ensemble et salon de lecture a été approuvé par

le conseil municipal. Le montant subventionnable incluant les honoraires de la maîtrise d'œuvre, du contrôle technique et de la mission SPS s'élève à 316 000 €. Le taux de l'aide est de 30 % plafonné à 80 000 €. Le conseil municipal sollicite une subvention de 80 000 € pour ce projet.

APPLICATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Lors de la réunion du dernier conseil d'école, la question de la réforme des rythmes scolaires a été abordée. À l'unanimité, les enseignants comme les représentants des parents d'élèves ont décidé de demander le report pour l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Le conseil municipal, à l'unanimité également, décide de demander, par dérogation, le report d'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014, permettant ainsi d'avoir plus de temps pour mettre en place les services et le personnel nécessaires en fonction de l'organisation de la nouvelle semaine scolaire.

ASSAINISSEMENT : NOUVEAUX CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Dans le cadre des futurs contrats de délégation de service public, la Ville d'Auxerre a proposé aux 4 autres communes appartenant au même syndicat d'épuration des eaux usées d'organiser un marché commun pour une assistance juridique à maîtrise d'ouvrage. Le conseil municipal approuve le projet de convention entre les 5 communes (Appoigny, Auxerre, Gurgy, Perrigny et Monéteau) qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la passation de ce marché commun.

Le coût de l'étude réalisée par le titulaire du marché sera réparti entre les communes en tenant compte du linéaire d'assainissement détenu par chacune, soit 5 % pour Perrigny. Deux référents ont été désignés pour participer au comité de pilotage :

- Denis CUMONT
- Emmanuel CHANUT.

PROGRAMME « VILLAGES DE L'YONNE » 2013

Le Conseil Général de l'Yonne finance, au titre de l'opération Villages de l'Yonne 2013, des projets ne dépassant pas 30 000 € HT au taux de 30 %. Le conseil municipal propose de solliciter cette aide du Département pour financer le remplacement des 18 paires de volets de la mairie.

REMBOURSEMENT D'UN TROP PERCU DE METEO FRANCE

Suivant la convention passée entre la Commune et Météo France, cet organisme a versé une somme de 8 791 € au

titre des travaux de réseaux de télécommunication effectués, pour son compte, par le Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Auxerrois (SIEA). Or, le décompte définitif, reçu dernièrement, de la part étant à la charge de Météo France s'élève en réalité à 5 204,75 €, d'où une différence de 3 586,25 € à rembourser. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES :

- **Étude des écoulements du bassin versant aux Bréandes** : Suite aux inondations subies par des habitants du hameau des Bréandes en cas d'orage ou de fortes pluies, deux bureaux d'étude ont été consultés pour faire une analyse des écoulements du bassin versant. La proposition la plus pertinente émane de la société Central Environnement pour un coût de 7 780 € HT.
- **Communauté de l'Auxerrois** : Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 4 avril 2013 à Perrigny. Cette séance étant publique, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à y participer.
- **Assemblée générale des Anciens Combattants et Démobilisés du 12/01/2013** : Compte tenu de la baisse inexorable des effectifs (24 à ce jour), les membres présents se sont prononcés pour le maintien des activités prévues jusqu'au 11 novembre 2013. Une décision sera ensuite prise pour l'avenir.
- **Assemblée générale du club Vivre Ensemble du 19/01/2013** : Le club constate une légère baisse des effectifs, ce qui ne permet pas de réaliser l'ensemble des projets. La présidente, Mme CLAUSON, ne se représente pas pour des raisons de santé. Un nouveau bureau a été élu début février :
 - Présidente : Catherine CRETIN
 - Vice-présidente : Marie-Noëlle ETE
 - Secrétaire : Gérard LAMY
 - Secrétaire adjointe : Huguette GIRARDOT
 - Trésorière : Françoise De Chabannes
 - Trésorière adjointe : Eliane De Rango
- **Association Les Minipouss** : L'assemblée générale de l'association se tiendra dans la petite salle de la salle polyvalente, le mercredi 27 mars 2013 à 18 heures. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 00.

VIE DE LA COMMUNE

AGENDA DES MANIFESTATIONS

MAI :

- Le 1^{er} : Randonnée du Muguet organisation Comité des fêtes
- Le 3 : Apéro-concert chorale (PAD)
- Le 4 : Marche pour EuropaDonna (Souris à la vie)
- Le 8 : Cérémonie au Monument aux Morts
- Du 8 au 12 : Voyage au Tyrol (PAD)

JUIN :

- Le 06 : AG du Yoga
- Le 16 : Repas d'Été organisé par le Club Vivre Ensemble
- Le 19 : AG du PAD
- Le 21 : Remise des ceintures au Judo organisée par l'USP Section Judo.
- Le 23 : Kermesse des écoles

JUILLET :

- Le 06 : Sortie au zoo de Beauval (PAD)
- Le 13 : Festivités du 14 juillet – retraite aux flambeaux concert et feu d'artifice GRATUIT.

SEPTEMBRE :

- Le 08 : Vide Grenier organisé par le P.A.D. (Perrigny Animation Détente)
- Le 14 : Sortie en préparation (Club Vivre Ensemble)
- Le 15 : 5^{ème} duathlon du sourire (Souris à la vie)

ETAT CIVIL

DECES

- POUPET Ginette née MARIE, le 19/10/2012
- NAUDIN Paulette née DORINDO, le 29/10/2012
- BRUN Régine, le 01/11/2012
- BARTHELEMY Lina née BIANCHI, le 13/11/2012
- ROULINAT Simone née JACQ, le 24/11/2012
- GIRARDEAU Damien, le 24/12/2012
- DA COSTA Marie née BOURGOIN, le 29/01/2013
- PECHENOT André, le 05/02/2013
- OTTELLO Rolland, le 06/03/2013
- MARTIN Marguerite née SEILLIER, le 15/03/2013
- DUFLOUX André, le 23/03/2013

MARIAGES

- ACHEQOR El Mehdi et SALA Fanny le 17/11/2012
- CORBEL Christophe et NGODJOU Rachel, le 14/12/2012

NAISSANCES

- BOUR Azénore née le 22/01/2013
- BLANZAT Roméo né le 29/01/2013
- MANDJECK Noé né le 12/03/2013



INFOS PRATIQUES

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OUVERT AU PUBLIC

Lundi matin de 9h00 à 12h00 et du lundi au vendredi après-midi de 14h00 à 18h00
Tél. : 03.86.46.64.17 - Fax. : 03.86.42.74.77
Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
Adresse site internet : www.perrigny.fr

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe le 2ème mardi de chaque mois. Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

DÉCHÈTERIES

Déchets acceptés

- Cartons
- Métaux
- Déchets végétaux
- Gravats inertes
- Divers non recyclables
- Pneus
- Huiles (vidange et friture)
- Batteries, piles et accumulateurs
- Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, cartouches d'imprimante, produit phytosanitaires, ...)

Pour les artisans et commerçants : se renseigner auprès des gardiens.

Horaires et jours d'ouverture :

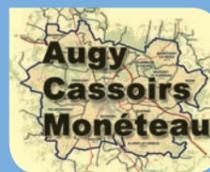
	Horaires d'hiver (1 ^{er} /11 au 31/03)	Horaires d'été (1 ^{er} /04 au 31/10)
Lundi	10-12 h/14h-17h	9h30-12 h/14h30-18 h
Mardi	10-12 h/14h-17h	9h30-12 h/14h30-18 h
Mercredi	10-12 h/14h-17h	9h30-12 h/14h30-18 h
Jeudi	10-12 h/14h-17h	9h30-12 h/14h30-18 h
Vendredi	10-12 h/14h-17h	9h30-12 h/14h30-18 h
Samedi	10-12 h/14h-17h	9h30-12 h/14h30-18 h
Dimanche	Fermées	9h30 – 12h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Pour les artisans et commerçants, l'accès aux déchèteries sera autorisé aux mêmes horaires, tous les jours, sauf le samedi et le dimanche.

Pour toute information :

N° Vert 0 800 89 2000



Ru de Baulches en crue le 02/02/2013 : photos de la passerelle en bas du pays et du pont de la Barcelle.



ASSOCIATIONS :

A.D.M.R. : Secrétariat - 8 chemin des Coulemes PERRIGNY - 03.86.46.61.80 - admriperrigny@orange.fr • **ANCIENS COMBATTANTS** : M. DE RANGO Louis - 12 rue des Genêts PERRIGNY - 03.86.46.87.54 • **ASSOCIATION TENNIS PERRIGNY** : Mme GUITTONNEAU Virginie - 14 rue du Bas de Bréandes PERRIGNY - atpperrigny@gmail.com • **CHASSE** : M. MOREL Patrick - 19 rue de la Coulemine PERRIGNY - 03.86.42.72.20 • **CLUB VIVRE ENSEMBLE** : Mme CRETIN Catherine - 22 rue des Vendanges PERRIGNY - 03.86.46.65.26 • **COMITE DES FETES** : Mme SACCHELLI Lucette - 5 rue des Acacias PERRIGNY - 03.86.46.76.64 • **LES MINIPOUSS** - Mme DELESSART Francine - 7 rue de la Taille PERRIGNY - 03.86.46.49.27 • **PARENTS D'ELEVES** - Mme SERIS Nathalie - 4 rue des Saules PERRIGNY - 03.86.46.24.84 - apeep89@gmail.com • **PERRIGNY ANIMATION DÉTENTE (P.A.D.)** -

Mme AUDIBERT Martine - 31 rue Louis Braille AUXERRE - 03.86.52.50.37 - association.pad@gmail.com • **POMPIERS** - M. HOUDRE Didier - 5 rue des Sarments PERRIGNY - 03.86.46.72.65 • **SOURIS A LA VIE** - Mme MIGEVANT Françoise - 27 Grande rue PERRIGNY - 03.86.46.85.12 - sourisalavie@live.fr • **Union Sportive PERRIGNY** - M. CORNILLE Yves - 7 rue de Forteres PERRIGNY - 03.86.48.19.57 • **US PERRIGNY Section CYCLOTURISME** - M. MOCQUERY Christian - 4 Allée des Prés 89000 PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **US PERRIGNY Section FOOT** - M. SCHIED Cédric - 3 allée du Morvan AUXERRE - 06.37.63.23.24 - perrigny.foot@orange.fr • **US PERRIGNY Section JUDO-GYM** - Mme BADAIRE Christine - 2 rue Rouget de Lisle AUXERRE - 06.16.89.25.96 • **YOGA** - Mme DAGUET Mireille - 19 rue des Charmilles PERRIGNY - 03.86.46.51.12